LA ROMANISATION EN PAYS DE MOSELLE VUE À TRAVERS LES MONUMENTS FUNÉRAIRES

Yasmine FREIGANG *

INTRODUCTION

Les thèmes qui sont au centre de ce colloque sont la romanisation des campagnes de la Gaule et la genèse de la *villa* romaine (1). La "romanisation" se manifeste aussi dans la coutume d'ériger, en l'honneur des morts, des monuments en pierre ornés de reliefs. Ces monuments funéraires se trouvent le long des routes à la sortie des villes et des *vici*. A la campagne, ils font partie intégrante d'une *villa*. Là aussi ils sont tournés vers la route proche (2). Dans les deux cas, leur emplacement s'explique par le besoin d'être visibles pour les passants.

Ces quelques réflexions ont pour but de contribuer à mieux comprendre le processus de la romanisation. La façon dont un peuple adopte les éléments nouveaux importés par les conquérants, le rôle que joue dans l'évolution d'une société la continuité ou le recours à des traditions plus anciennes, en disent long sur l'identité de ce peuple.

Au centre, on traite donc les questions concernant la conception que se font les Gaulois d'eux-mêmes. Dans quelle mesure la représentation de soi-même est-elle une expression de la romanisation et quelles conclusions peut-on en tirer sur la conception que se font d'eux-mêmes les auteurs de ces monuments funéraires ? Et comment intégrer cette analyse dans l'image globale que nous avons ou que nous devrions avoir de la société gallo-romaine ?

Parmi les sources archéologiques, ce sont surtout les nécropoles qui sont révélatrices des structures sociales d'une époque et de la position qu'occupe l'individu au sein de cette société. On parle, à juste titre, de "miroir de la société".

Les monuments funéraires mosellans servent précisément de base idéale à une analyse d'ordre sociologique, les descendants des Trévires et des Médiomatriques se distinguant de tous les autres peuples soumis par leur plus grande prédilection pour des stèles extrêmement riches en reliefs.

* Universität Trier FB III - Alte Geschichte D - 54 286 TRIER Aujourd'hui, quelques centaines sont conservées dans les musées archéologiques de la région, surtout à Trèves, Luxembourg, Arlon et Metz.

Leurs monuments funéraires du deuxième et de la première moitié du troisième siècles nous laissent une impression étrangement ambiguë : d'une part, il faut les caractériser comme typiquement romains vu la manière dont ils se servent de l'iconographie romaine ; d'autre part, ils reflètent un comportement social et une conscience du prestige social qui les distinguent nettement de la culture sépulcrale italique de la même époque. Au centre de l'Empire romain, on peut observer, à partir du premier

(1) - Cette communication est née d'une thèse de doctorat portant le titre *Die Grabmäler der gallo-römischen Kultur im Moselland. Studien zur Selbstdarstellung einer Gesellschaft.* L'auteur l'a présenté en 1994 à la faculté philosophique de l'Université de Cologne (Allemagne). Elle remercie Hans-Georg Müller, Trèves, pour la traduction et D. Bayard, Amiens, pour les corrections.

Les abréviations suivent les règles de la Römisch-Germanische Kommission des Deutschen Archäologischen Instituts, dans Berichte der Römisch-Germanischen Kommission, 71, 1990, 973 sq. En outre, on a employé les suivantes:

Civilisation romaine = La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre. Vestiges romains en Lorraine, au Luxembourg, dans la région de Trèves et en Sarre. Exposition Rolandseck et Paris 1983 (Mainz 1983).

Esp. = E. Espérandieu, Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine, sq. (Paris 1913 sq.). Heinen, Trier = H. Heinen, Trier und das Trierer Land in römischer Zeit (Trier 1985).

Massow, Grabmäler = W. von Massow, Die Grabmäler von Neumagen (Berlin, Leipzig, 1932).

(2) - Peut-être l'ensemble de Newel : H. Cüppers/A. Neyses, *Trierer Zeitschr.*, 34, 1971, 143 sq. *Civilisation romaine*, 120 sq. n°. 51. Ensemble de Remerschen : G. Thill, *Hémecht*, 22, 1970, 455 sq ; 24, 1972, 209 sq ; 25, 1973, 195 sq. E. Wilhelm, *Pierres sculptées et inscriptions de l'époque romaine*, Musée d'histoire et d'art du Luxembourg (Luxembourg 1974), 29 sq. n°. 140-164. P. van Ossel, "Etablissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le Nord de la Gaule", *Gallia*, Suppl. 51 (Paris 1992), 356 sq. n° 151.

siècle après J. - C., une tendance à une culture sépulcrale intériorisée, totalement individualisée (3). Dans les nécropoles du deuxième siècle sont alignées de petites maisons qui, vues de l'extérieur, sont très sobres, ornées seulement d'une inscription au-dessus de la porte indiquant le nom du propriétaire. L'intérieur, par contre, est richement décoré avec du stuc, des peintures, etc. En pays mosellan, en revanche, on trouve jusqu'au milieu du troisième siècle de multiples formes de la représentation de soi-même, qui sont orientées vers l'extérieur et une présentation publique. Le pilier d'Igel est le plus bel exemple connu (4).

La comparaison montre clairement le caractère opposé des cultures sépulcrales italique et mosellan à l'époque impériale. Ici, une tendance vers l'intérieur, là une tendance vers l'extérieur. Ici une atmosphère close, séparée de la sphère publique, destinée aux seuls rites funéraires, là une forme de représentation de soi-même qui tend justement vers l'extérieur et qui suit au plus tôt les intentions des monuments funéraires romains de la fin de la république et du début de l'Empire.

On voudrait analyser sous cet angle quelques éléments importants de la représentation de soimême : les vêtements, les noms dans les inscriptions et les objets qu'on voit sur les reliefs entre les mains des défunts.

ÉLÉMENTS DE LA REPRÉSENTATION DE SOI-MÊME

LE VÊTEMENT

Sur la face principale, les défunts sont représentés en pied dans la plus belle tradition romaine, mais, pour la plupart, vêtus d'un vêtement indigène, qui peut être interprété comme une variante mosellane de la pénule (fig. 1; 3; 7; 10). Celle-ci est une tunique très large aux longues manches. Chez les



hommes, cette tunique descend jusqu'aux genoux, chez les femmes jusqu'aux pieds. Le bord inférieur est parfois orné de franges. Sur cette tunique, les hommes portent un manteau semblable à une sorte de pénule avec capuchon et avec une ouverture au milieu; les femmes une pèlerine semblable à une étole. Ces deux vêtements sont drapés avec beaucoup de soin et les monuments en montrent plusieurs variantes qui ne se laissent pas classer par ordre régional ou chronologique et qui ne sont liées ni à une tranche d'âge, ni à une profession ou à un statut social bien définis des personnes représentées.

Cette représentation diversifiée et très soignée des costumes indigènes est un trait caractéristique des monuments funéraires et mérite explication. Normalement, en effet, on s'attendrait à ce que, dans l'art romain de la représentation, l'homme apparaisse en toge. D'autant plus que les monuments funéraires revêtent généralement un caractère documentaire. Mais, parmi les centaines de monuments érigés dans l'espace de trois siècles, seuls seize représentent le défunt vêtu d'une toge (5).

On pourrait donc être tenté d'expliquer cela par le statut pérégrin des indigènes. Or, il est à peu près certain qu'en réalité une partie beaucoup plus importante de la population possédait le droit de cité, plus que ne le laisse supposer le nombre de représentations. Plusieurs indices le prouvent : selon la conviction générale, les *Tres Galliae* étaient soumises au droit latin, le *Ius Latii* (6). Cela signifie

(3) - Pour les considérations suivantes: H. von Hesberg/P. Zanker (éd.), Römische Gräberstraßen. Selbstdarstellung-Status-Standard, Kolloquium München 1985, Abhandl. Bayer. Akad. Wiss. Phil.-Hist. Kl. N. F. 96 (München 1987), 9 sq. P. Zanker, Bürgerliche Selbstdarstellung am Grab im römischen Kaiserreich dans H.-J. Schalles/H. von Hesberg/P. Zanker (éd.), Die römische Stadt im 2. Jh. n. Chr. Der Funktionswandel des öffentlichen Raumes, Kolloquium Xanten 1990, Xantener Ber. 2 (Köln 1992), 339 sq.

(4) - H. Dragendorff/E. Krüger, *Das Grabmal von Igel* (Trier 1924). E. Zahn, Die neue Rekon struktionszeichnung der Igeler Säule. *Trierer Zeitschr.*, 31, 1968, 227 sq.

(5) - Esp. V 4042; VI 4998, 5026, 5133, 5268; IX 7275. Massow, *Grabmäler*, n°. 4; 15; 16; 17; 100; 178; 179; 184. F. Hettner, *Die römischen Steindenkmäler des Provinzialmuseums zu Trier* (Trier 1893), n°. 240. J.-N. Andrikopoulou-Strack, Grabbauten des 1. Jh. n. Chr. im Rheingebiet. *Bonner Jahrb. Beih.* 43 (Köln, Bonn 1986), 180 n°. N 5; pl. 9, a.

(6) - B. Galsterer-Kröll, Zum Ius Latii in den keltischen Provinzen des Imperium Romanum. *Chiron*, 3, 1973, 277 sq. H. Wolff, Kriterien für latinische und römische Städte in Gallien und Germanien und die "Verfassung" der gallischen Stammesgemeinden. *Bonner Jahrb.*, 176, 1976, 45 sq. Heinen, *Trier*, 61 sq. G. Alföldy, "Notes sur la relation entre le droit de cité et la nomenclature dans l'Empire romain". *Latomus*, 25, 1966, 37 sq. A. N. Sherwin-White, *The Roman citizenship* (2ème éd., Oxford 1973), 369 sq.

Fig. 1 : stèle avec deux couples sur la face frontale. Esp. 4040 (*Arlon, Musée luxembourgeois*).

qu'après avoir accédé à une fonction publique, chaque pérégrin obtenait le droit de cité; cela implique aussi le droit de porter un nom tripartite (tria nomina) ainsi que le droit de porter la toge. Il est difficile de juger, en effet, si l'accès au droit de cité était un but très convoité, sa nécessité politique étant confirmée par la Constitutio Antoniniana en 212 ap. J.-C. (7). Toute une série d'inscriptions funéraires, avec les tria nomina, prouve que le droit de cité était largement répandu (note 8 et fig. 2).

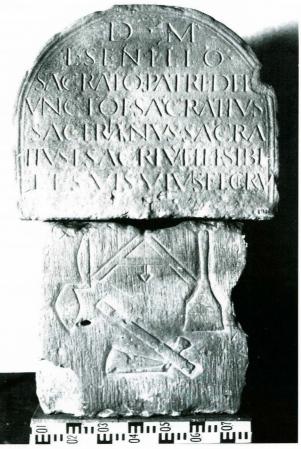


Fig. 2 : boite avec couvercle semi-circulaire, trouvée à Igel. Esp. 5226 (*Trier, Rheinisches Landesmuseum*).

Même l'argument selon lequel les Gaulois n'auraient pas connu les représentations de toges est erronné. Des monuments funéraires comme celui de Poblicius, de Cologne (9), démontrent que la forme était tout à fait familière aux Gaulois.

Et pourtant, la plupart des Gallo-Romains préféraient être représentés en vêtements indigènes. Ceci est à conclure des arguments donnés et prouvé par au moins quatre stèles funéraires qui montrent les défunts en vêtement gaulois bien qu'ils possèdent le droit de cité comme le démontrent leurs inscriptions (note 10 et fig. 3).

Les monuments funéraires sont richement, voire abondamment ornés d'images, de signes, de symboles et d'inscriptions. Ainsi, le propriétaire montrait son statut social et économique, justifiant ainsi sa prétention à vivre dans l'au-delà. Pourquoi reniait-il alors son statut juridique ?



Fig. 3 : stèle pour P(ublius) Silvius Gentus et Venustia Marti[n]a. *Gallia*, 34, 1976, 365sq., n°. 13 R (*Metz, Musée d'art et d'histoire*).

Dire que les Gallo-Romains voulaient s'accrocher à de vieilles traditions ne suffirait pas à expliquer cette coutume. Car on peut voir les précurseurs de ce vêtement sur des monuments du premier siècle. Blussus et un autre homme à Mayence, ainsi qu'un homme représenté sur un monument à Arlon, portent une pèlerine ressemblant à une pénule (11), mais moins riche en étoffe, moins soigneusement drapée et sans ouverture au milieu, contrairement

- (7) G. Alföldy, Latinische Bürger in Brigantium und im Imperium Romanum. *Bayer. Vorgeschbl.*, 51, 1986, 187 sq. H. Wolff, *Die Constitutio Antoniniana und Papyrus Gissensis* (Köln1976). Heinen, *Trier*, 87 sq.
- (8) Peut-être *CIL* XIII, 3705, 3983, 4124, 4166, 4169, 4173, 4207, 4218, 4230, 4274, 4329, 4330, 4377, 4380, 4395, 11358, 11359. Il faut tenir compte aussi du fait qu'on perd le *praenomen* à partir du deuxième siècle.
- (9) G. Precht, *Das Grabmal des L. Poblicius* (Köln 1975). B. und H. Galsterer, *Die römischen Steininschriften aus Koln.* Wiss. Kataloge des Röm.-German. Mus. Köln 2 (Köln 1975), n°. 216. Andrikopoulou-Strack (note 5, *supra*), 9 sq.
- (10) R. Billoret, Gallia, 34, 1976, 364 sq. N°. 13 J ; O; R ; T.
- (11) W. Boppert, Zivile Grabsteine aus Mainz und Umgebung. CSIR Deutschland , II 6 (Mainz 1992), n°. 1-2 ; pl. 1 ; 2 ; 6. Esp. V 4103.

au deuxième siècle. Ce sont deux traits qui caractérisent également la toge romaine. Cela signifie que la pénule gauloise est, en réalité, un vêtement romanisé. Elle n'est pas un vêtement celtique ou purement utilitaire, mais elle peut aussi satisfaire des besoins de représentation analogue à la toge.

Préférer et modifier le costume personnel, cela doit être interprété dans ce contexte comme un acte délibéré. Que voulaient exprimer les Gallo-Romains par cela ?

Vouloir expliquer cela comme l'expression d'une résistance contre la domination romaine me semble peu approprié, étant donné que cela remettrait en question tout le contexte historique et culturel. De plus, on pourrait se demander quel but les Gaulois auraient voulu ou pu atteindre grâce à cette sorte de refus.

Dans le contexte global, une explication positive me semble plus probante. S'intégrer et maintenir sa propre identité dans un système qui fonctionne selon les règles romaines, mène nécessairement à une certaine fierté et à une conscience de sa propre valeur. Ce statut acquis paraît aux Gaulois d'autant plus grand qu'il est acquis selon des critères romains, donc étrangers au départ et maintenant généralement reconnus. Le statut est mis en évidence en visualisant l'origine grâce à la représentation de vêtements indigènes sur la face principale des monuments.

En revanche, il faut interpréter le costume romain

Fig. 4 : stèle de trois hommes avec noms celtiques. Esp. 4513 (*Metz. Musée d'art et d'histoire*).



comme l'expression d'une conscience de soi qui s'oriente vers les Romains. Les raisons concrètes en sont difficiles à donner, et on renonce à les expliquer ici.

Mais il faut mentionner un autre aspect. Dans le contexte sacré, par contre, la toge fut utilisée plus souvent (12). Quel était le statut ethnique et juridique des auteurs de ces monuments ? Mais on ne peut pas en déduire - par analogie avec les monuments funéraires - que ces personnes ne seraient pas d'origine gauloise. Pourquoi se font-ils représenter en toge ? Il semble que dans l'atmosphère sacrée, la toge paraissait aux Gallo-Romains plus digne et plus appropriée que leur vêtement ordinaire. Dans ce domaine, ils n'ont donc pas hésité à adopter le costume romain.

L'emploi de différents vêtements dans des domaines multiples témoigne en outre du caractère complexe de la romanisation. Ici, une forme (la toge) est séparée de son contenu original et chargée de valeurs propres et nouvelles. En ce qui concerne le vêtement, cela signifie que la toge est utilisée dans un contexte sacré. Ici, elle semble mieux correspondre aux nouvelles normes. Dans le contexte sépulcral, par contre, seuls la richesse de l'étoffe et le drapé somptueux sont adoptés pour le vêtement personnel.

L'EMPLOI DES NOMS DANS LES INSCRIPTIONS

Sur les monuments funéraires les plus anciens, on trouve, pour la plupart, des noms empruntés au système onomastique gaulois (fig. 4). Au cours du premier siècle, les noms gaulois deviennent de plus en plus rares, faisant place à des noms romains et à la formation spécifique de deux noms avec pseudo-gentilice (13).

On peut suivre le processus concrètement dans quelques inscriptions dont le père porte un nom celtique, le fils un nom latin (fig. 5). Dans une autre inscription de Metz, quatre générations sont nommées, les noms devenant de plus en plus romains (14): Boudillus, l'arrière-grand-père, a un nom celtique comme Bellianus, son fils. Sa femme porte déjà un nom latin, Augusta. Mais le père d'Augusta porte le nom bien celtique Crobus. Bellianus et Augusta appellent leur fils Carianus. C'est un nom pour lequel les savants ne s'accor-

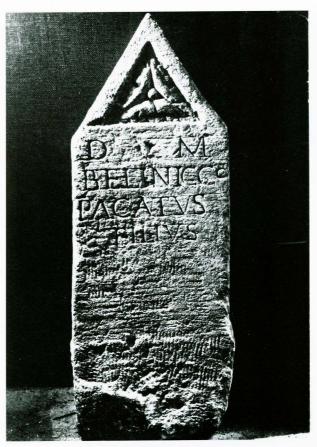


Fig. 5 : stèle de Belliniccus. M. Toussaint, Metz à l'époque gallo-romaine. Annu. Soc. d'Hist. et d'Arch. lorraine, 49, 1948, no. 381. CIL XIII, 4349 (Metz, Musée d'art et d'histoire)

dent pas sur l'origine, celtique ou latine. Le dernier de cette lignée a un nom typiquement latin : Felix.

À partir de la deuxième moité du deuxième siècle, on peut observer la tendance inverse (15): des noms gaulois figurent de plus en plus souvent bien que le système romain des pseudo-gentilices soit maintenu; les parents portant des noms latins donnent des noms celtiques aux enfants ou les personnes gardent leur nom celtique comme cognomen (fig. 6). Cette habitude n'est pas la règle, mais c'est une tendance étonnante si l'on considère la romanisation comme un développement continu.

En ce qui concerne l'interprétation des noms des inscriptions funéraires, les motivations semblent similaires à celles qui caractérisent les vêtements. Après une première période où on assurait les Romains de sa loyauté, peut-être aussi en respectant une mode, on reprend les noms gaulois. Le système onomastique, lui, ne sera plus modifié.

Cette réactualisation partielle des noms gaulois peut être mise en parallèle avec des phénomènes dans d'autres domaines de la culture gallo-romaine, à savoir le réemploi de la lieue gauloise en même temps et le maintien du calendrier gaulois. L'introduction officielle de la lieue par Septime Sévère (16) ne peut pas ni ne doit être interprétée comme une faveur de l'empereur, mais tout sim-



Fig. 6 : stèle de T(itus) Ianuarius Tasgillus. Esp. 4374 (Metz, Musée d'art et d'histoire).

plement comme une adaptation administrative aux conditions réelles dans les territoires de la Gaule.

Seuls quelques calendriers gaulois ont pu être recensés, venant de surcroît d'un contexte sacré (17). La société gauloise était fortement marquée par sa structure agraire, le calendrier étant l'acquis le plus important de la civilisation d'une agriculture intensive réussie. Il n'est pas étonnant que beaucoup de représentations des mois et que la plupart des représentations d'activité agricoles soient originaires de la Gaule, non seulement sur les monuments funéraires, mais aussi sur les mosaïques des *villae*, et même sur des monuments publics comme dans l'archivolte centrale de la Porte de Mars de Reims (18).

^{(12) -} Peut-être la statue sans tête trouvé dans le sanctuaire de Möhn: Esp. VI 5229. Sacrifices pour les déesses mères: H. G. Horn, Bilddenkmäler des Matronenkultes im Ubiergebiet dans *Matronen und verwandte Gottheiten. Bonner Jahrb, Beih.*, 44 (Köln 1987), pl. 3, 2; 5; 6, 2.

^{(13) -} J. B. Keune, Gallo-römische Kultur in Lothringen und den benachbarten Gebieten. *Lothr. Jahrb.*, 9,1897, 179 sg.

^{(14) -} Esp. XIV 8442. P. Wuilleumier, "Inscriptions latines des trois Gaules" Gallia, Suppl. 17 (Paris 1963), n° . 372.

^{(15) -} B. et H. Galsterer, Romanisation und einheimische Tradition dans *Schlalles/Hesberg/Zanker* (note 3, *supra*), 377 sq.

^{(16) -} Heinen, Trier; 87.

^{(17) -} P. M. Duval/G. Pinault, "Les calendriers. Recueil des inscript. gauloises", 3, *Gallia* Suppl. 45, 3 (Paris 1986).

^{(18) -} H. Stern, "Représentations gallo-romaines des mois". *Gallia*, 9, 1951, 21 sq. H. Stern, "Les calendriers romains illustrés" dans *ANRW*, II, 12, 2 (Berlin, New York 1981), 431 sq. A. Ferdière, *Les campagnes en Gaule romaine*, 2 - "Les techniques et les productions rurales en Gaule", (Paris 1988), 7 sq.



Fig. 7: partie inférieure de la stèle d'un couple. Gallia, 34, 1976, 367 n° 13. (Metz, Musée d'art et d'histoire).

OBJETS DANS LES MAINS DES DÉFUNTS

Que signifient les objets que les hommes portent dans leurs mains ?

La plupart du temps, les hommes portent un *codex ansatus* avec une anse et/ou ils tiennent une bourse dans la main (fig. 7). Les deux attributs se réfèrent généralement à l'activité professionnelle des hommes. Celle-ci est représentée d'une façon très détaillée sur les faces latérales des monuments, en montrant l'utilisation de grands *codex* dans des scènes de compte (note 19 et fig. 8).

En Gaule, la bourse est un attribut courant du dieu Mercure, le désignant comme le protecteur des affaires et du commerce (20). C'est dans ce sens que la bourse est empruntée à Mercure. Parmi les attributs professionnels, figurent les outils et les ustensiles qui désignent le défunt concrètement comme un artisan ou un commerçant (fig. 9). Même sur les monuments qui n'étaient pas ornés de statues, on avait tendance à indiquer le métier, par exemple en choisissant un modèle réduit de la représentation où on ne voit que les outils (fig. 2). À part cela, ce sont surtout des images scéniques et l'indication du métier dans l'inscription qui se réfèrent à l'activité professionelle (note 21 et fig. 10; 11). A l'inverse d'autres métiers, l'agriculture est un domaine qui n'est pas souvent représenté (22). Il faut souligner les représentations du vallus, cette moissonneuse inventée en Gaule et décrite par Pline (23).

La fréquence et la diversité avec lesquelles on se réfère à un métier par le biais d'images, de signes et d'inscriptions, démontrent que le travail était une activité porteuse de prestige social (24).

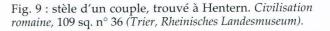
Parmi les attributs du domaine privé figurent, chez l'homme, le gobelet et le rouleau de livre. Bien que le gobelet ne soit utilisé que très rarement, sa signification symbolique peut être directement déduite du monument. Il est frappant que, dans notre région, le gobelet soit toujours en combinaison avec des objets artisanaux (fig. 9). Tout cela laisse à croire que le gobelet, aussi bien que les outils, doi-

- (19) M. Renard, "Scènes de compte à Buzenol". *Le pays gaumais*, 20, 1959, 5 sq. n°. l; 2; 5; 6; 7; 8; 12; 14.
- (20) Peut-être E. Wilhelm, *Bronzes figurés de l'époque romaine*. Musée d'histoire et d'art Luxembourg (2ème éd., Luxembourg, 1975), 45 fig.
- (21) M. Reddé, "Les scènes de métier dans la sculpture funéraire gallo-romaine". *Gallia*, 36, 1978, 43 sq.
- (22) Peut être Esp. V 4036, 4044.
- (23) Plin., N. H., 18, 296. *Civilisation romaine*, 191 sq. K. D. White, *Agricultural implements of the Roman world* (Cambridge 1967), 157 sq.
- (24) Peut-être A. Mehl, Handwerker und Künstler in der Gesellschaft der nordwestlichen Provinzen des Römischen Reiches einige Phänomene und Vorschlage zu ihrer Deutung. *Mitt. Arch. Ges. Steiermark*, 3/4, 1989/90, 59 sq.



Fig. 8 : partie inférieure du côté gauche d'une stèle avec scène de compte. Esp. 4043 (Arlon, Musée luxembourgeois).

Fig. 10 : stèle de Casatus Caratus, fictiliarius. Esp. 4387 (Metz, Musée d'art et d'histoire).







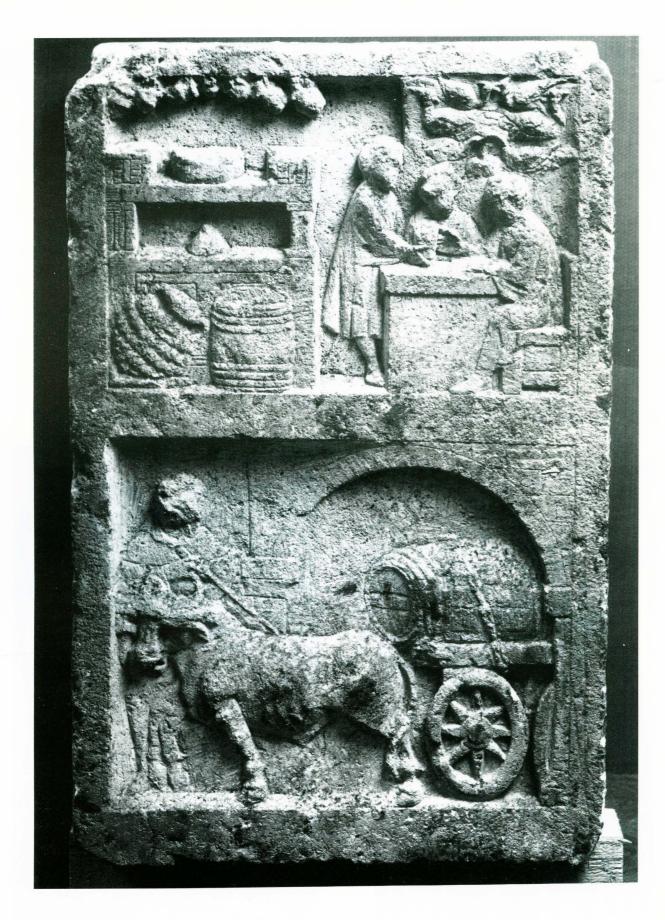


Fig. 11 : bloc d'un monument funéraire avec deux scènes de travail. Civilisation romaine, 224 no. 182 (Trier, Bischöfliches Dom-und Diözesanmuseum).

vent être compris comme des objets de la vie réelle et non pas comme le symbole d'une idée de l'audelà (25). Pour le propriétaire du monument, le gobelet est un symbole de bien-être physique et d'un train de vie élevé qu'il a acquis sur terre. Cela se voit clairement sur les nombreuses scènes de repas en famille où le gobelet est souvent représenté en utilisation (note 26 et fig. 12).

culture romaine. Les Gallo-Romains qui se font représenter avec un rouleau, veulent démontrer en premier lieu qu'ils participent aux acquis de la civilisation et de la culture romaine.

Le fameux relief montrant une scène d'école (29) peut soutenir cette interprétation: le propriétaire de ce monument funéraire voulait souligner



Fig. 12 : fragment d'un fronton avec scène de repas en famille, trouvé à Neumagen Massow, *Grabmäler*, n° 261 (*Trier*, *Rheinisches Landesmuseum*).

Sur les monuments, on voit plus souvent le rouleau de livre (fig. 3). Dans le symbolisme funéraire gréco-romain, il est devenu le signe d'une éducation prétendue (27). Pour les monuments galloromains, on a proposé d'interpréter le rouleau comme un testament, un contrat de droit de cité ou un contrat de mariage (28). Mais aucune de ces interprétations n'est convaincante, car une signification généralisée nécessiterait des règles dans le mode de représentation. Or, il n'existe pas de combinaison régulière ni avec la toge, ni avec les tria nomina, ni avec la représentation de l'épouse, ni avec le geste de la dextrarum iunctio. Un rapport quelconque avec le testament est aussi peu probable. En quoi l'observateur aurait-il pu reconnaître la signification d'un rouleau dans un cas isolé? De plus, d'autres objets se prêtaient beaucoup mieux à la visualisation d'une idée, par exemple la toge peut désigner le droit de cité mieux qu'un rouleau. En pays mosellan comme ailleurs, il faut donc attribuer au rouleau une association au domaine "philosophique". On doit se demander, par contre, dans quelle mesure les porteurs mosellans étaient conscients d'idées néopythagoriciennes, comme la force divinisante des

L'idée exprimée par le rouleau peut être interprétée dans un sens beaucoup plus profane : le *volumen* désigne en général l'homme cultivé. Or, l'instruction est un bien auquel on peut accéder individellement. Pour le Gallo-Romain s'ouvre ainsi, outre les possibilités économiques et politiques, un vaste domaine par lequel il a accès à la l'importance qu'il attribuait à l'éducation de ses fils. La grandeur gigantesque des rouleaux a une fonction indicative, augmentant la force énonciative de l'image.

Tout compte fait, on trouve donc une moindre panoplie d'attributs caractéristiques chez les hom-

- (25) J. J. Hatt, Les croyances funéraires des gallo-romaines d'après la décoration des tombes. Thèse complémentaire. dans J. Hatt, La tombe gallo-romaine. Recherches sur les inscriptions et les monuments funéraires gallo-romains des trois premiers siècles de notre ère (Paris 1951, Neudruck Paris 1986), 359 sq. Cf. M. Matthieu Pinette, La représentation du défunt et la symbolique des attributs dans les monuments funéraires autunois. Caesarodunum, 23, 1988, 176.
- (26) Peut-être sur le pilier d'Igel : Dragendorff/Krüger (note 4, *supra*), pl. 9, 1.
- (27) H.-I. Marrou, Mousikos aner. Etude sur les scènes de la vie intellectuelle figurant sur les monuments funéraires romains. Bibl. Inst. Franc. Naples 1. Ser., 4 (Grenoble 1938), 179 sq. F. Cumont, Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains. Bibl. Arch. Hist. 35 (Paris 1942), 306 sq. RAC, II (Stuttgart 1954), 717 sq. s.v. Buch III.
- (28) Peut-être F. Hettner, Illustrierter Führer durch das ProYinzialmuseum in Trier (Trier 1903), 11.
- (29) Massow, *Grabmäler*, n° 180. Esp. VI 5149 b. H. Cüppers (éd.), *Die Römer in Rheinland-Pfalz* (Stuttgart, 1990), 180, fig. 88.

216

1990), 180 fig. 88

mes, empruntés aussi bien à la sphère professionnelle qu'à la sphère privée du défunt et ayant un rapport étroit avec les images scéniques sur les faces latérales. Empruntés à la vie sur terre, ils ont un caractère rétrospectif. Facilement identifiables, ils ont une fonction indicative permettant à l'observateur de les attribuer à une valeur précise.

CONCLUSION

En conclusion, en tenant compte de tous les éléments de la représentation de soi-même, il s'impose d'analyser les monuments funéraires dans leur contexte direct, à savoir dans leur fonction sépulcrale proprement dite. Quelles valeurs, quelles normes sociales transmettent-ils ?

Le fait qu'on renonce à la toge et qu'à sa place, on préfère être représenté en vêtement spécifique, romanisé, prouve que, dans l'Empire romain, même des citoyens non-romains pouvaient acquérir une identité suffisante. Il n'était pas nécessaire de s'y référer par tous les moyens.

Les attributs issus du symbolisme gréco-romain prennent chez les Gallo-Romains une signification différente, devenant le signe d'une aspiration à l'acculturation.

La popularité des scènes de repas en famille, la dextrarum iunctio, ainsi que l'indication du personnage qui a établi le monument, souvent un parent, témoignent d'un fort attachement à la famille. Les scènes de la vie privée chantent les louanges d'un bonheur vécu à l'écart, retiré dans une sphère privée idyllique.

Le grand nombre et la diversité d'images, signes et inscriptions se référant à la vie professionnelle, témoignent d'une conception de soi qui est motivée par des critères économiques et la poursuite d'une sécurité matérielle, montrant aussi le travail comme une activité porteuse de prestige social.

L'idée à véhiculer dans les images et les signes, indépendamment de la forme et de la taille, est toujours la même : la forme et le fond d'un monument funéraire dépendent beaucoup plus du goût et de la puissance financière du propriétaire que de critères définis *a priori* par la société et basés sur l'origine et le statut social de l'individu. Autrement dit, la représentation extérieure de soi-même concerne toutes les couches de la population (note 30 et fig. 13). Il reste à savoir à quel point les monuments funéraires peuvent être interprétés comme l'indice d'une structure particulière de la société galloromaine qui consiste à être plus perméable, et ce grâce à un mélange des éléments ethniques.

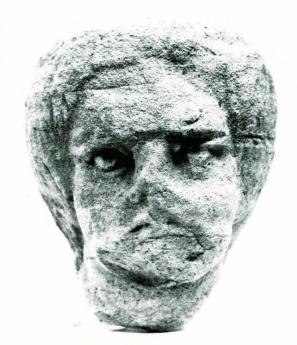
Il faut remarquer que l'érection d'un monument funéraire en pierre n'est pas un phénomène urbain. À la campagne même, on trouve beaucoup de monuments, que les riches propriétaires terriens ont érigés (31). Une telle répartition dérive aussi de



Fig. 13 : cippe avec pomme de pin, scène de compte sur la face frontale. Esp. 4098 (Metz, Musée d'art et d'histoire)

l'organisation politique et économique de la région : c'étaient les mêmes personnes qui détenaient le pouvoir politique et la puissance financière (32). L'impression qu'il s'agit d'un phénomène urbain résulte surtout de la recherche, car on a trouvé la plupart des monuments dans les fondations des remparts de l'Antiquité tardive (33) : grâce à leur réutilisation antique, ils sont très bien conservés. Les conditions pour les monuments funéraires érigés à la campagne étaient plus mauvaises, et personne ne les connaît (fig. 14 et note 34).

Les monuments funéraires de la culture galloromaine en pays de la Moselle sont donc un miroir impressionnant de l'habitus culturelle de cette so-



ciété. Ici se démontre que la romanisation est un processus très complexe. Il ne se réduit pas à une simple adoption de phénomènes culturels romains. Au contraire, les monuments prouvent que les Gaulois ont assimilé d'une façon très différenciée les éléments culturels importés par les Romains.

Pourquoi ce processus se développe-t-il de cette façon? La question se dérobe en partie à une explication rationnelle, par exemple des conditions économiques dans cette région de la Gaule. Finalement, cela reste, peut-être, aussi une question de mentalité.

Fig. 14: tête d'un monument funéraire, trouvé à Duppach, *Trierer Zeitschr.*, 52, 1989, 457 sq., fig. 10 (*Trier, Rheinisches Landesmuseum*).

218

^{30) -} Comparez peut-être des monuments complètement différents comportant l'image d'une scène de compte : un petit cippe, Esp. 4098 (fig. 13) et un grand monument de Neumagen, Massow, *Grabmäler*, n°. 184; pl. 32 sq.

^{(31) -} Il suffit de se souvenir du pilier d'Igel, bien que la *villa* elle-même semble perdue.

^{(32) -} H. Wolff, Die politisch-administrative Binnengliederung des gallisch-germanischen Raumes dans H. Herzog/R. Frei-Stolba (éd.), *Labor omnibus unus. Festschrift G. Walser*. Historia Einzelschlr. 60 (Stuttgart 1989), 257 sq; 270 sq.

^{(33) -} Jünkerath, Neumagen, Montauban-Buzenol, Metz.

^{(34) -} Un autre exemple est le complexe de Kirf-Michelsbüsch, où on a trouvé la fondation et beaucoup de fragments d'un monument funéraire : E. Krüger, *Germania*, 8, 1924, 32 sq.